

Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 Mai 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		717 292	935 918
Obligations et valeurs assimilées		594 803	641 387
Titres OPCVM		80 769	100 014
	3.1	1 392 864	1 677 319
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	374 728	456 996
		374 728	456 996
TOTAL ACTIF		1 767 592	2 134 315
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	7 018	8 200
Autres créditeurs divers	3.4	1 970	1 036
TOTAL PASSIF		8 988	9 236
Capital	3.5	1 719 223	2 110 056
Sommes distribuables	3.6	39 381	15 023
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		39 381	15 023
ACTIF NET		1 758 604	2 125 079
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 767 592	2 134 315

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		77 376	38 053
Dividendes	4.1	41 671	21 552
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	35 705	16 501
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	6 928	29 040
<i>Total des revenus des placements</i>		84 304	67 093
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<29 953>	<36 171>
-			
<i>Revenu net des placements</i>		54 351	30 922
Autres charges	4.5	<12 226>	<13 898>
<i>Résultat d'exploitation</i>		42 125	17 024
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<2 744>	<2 001>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		39 381	15 023
_ Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 744	2 001
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		872	24 052
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		13 094	<122 929>
Frais de négociation de titres		<6 986>	<5 547>
<i>Résultat net de la période</i>		49 105	<87 400>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>49 105</u>	<u><87 400></u>
Résultat d'exploitation	42 125	17 024
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	872	24 052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 094	<122 929>
Frais de négociation de titres	<6 986>	<5 547>
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><13 368></u>	<u><47 583></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><402 212></u>	<u><724 243></u>
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	<u><402 212></u>	<u><724 243></u>
Capital	<391 899>	<761 024>
Régularisation des sommes non distribuables	<5 914>	43 054
Régularisation des sommes distribuables	<4 399>	<6 273>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><366 475></u>	<u><859 226></u>
<u>Actif net</u>		
- En début de l'exercice	2 125 079	2 984 305
- En fin de l'exercice	1 758 604	2 125 079
<u>Nombre d'actions</u>		
- En début de l'exercice	953	1 287
- En fin de l'exercice	776	953
<u>Valeur liquidative</u>	<u>2 266,242</u>	<u>2 229,884</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>2,34%</u>	<u>-2,10%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2021.

2.3 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2021 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	1 034	65 477	66 056	3,74%
BNA	4 250	32 057	33 155	1,88%
CITY CARS	199	1 737	2 175	0,12%
EURO-CYCLES	3 018	77 512	96 764	5,47%
I.C.F	1 675	143 689	134 151	7,59%
MIP	44 299	71 154	8 861	0,50%
ONE TECH HOLDING	10 750	87 697	93 214	5,27%
SAH LILAS	5 000	54 750	55 641	3,15%
SAM DA 2020 -1/5	5	9	1	0,00%
SERVICOM	5 493	11 701	5 164	0,29%
SIAME	18 400	71 291	78 882	4,46%
SIAME DA 2021 -1/10	12 900	4 830	646	0,04%
SOTETEL	14 622	78 682	40 358	2,28%
SOTUVER	1 477	11 158	10 771	0,61%
TUNINVEST-SICAR	7 698	82 105	91 453	5,17%
Total actions et droits rattachés		793 849	717 292	40,58%

B- Obligations et valeurs assimilées**Obligations de sociétés**

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
STB 2008/2	2 000	51 225	53 217	3,01%
Total obligations de sociétés		51 225	53 217	3,01%

Bons du trésor assimilables

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	541 586	30,64%
Total Bons du trésor assimilables		508 252	541 586	30,64%
Total obligations et valeurs assimilées		559 477	594 803	33,65%

C- Titres OPCVM

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	807	80 085	80 769	4,57%
Total OPCVM		80 085	80 769	4,57%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	1 544 120
Titres OPCVM	80 085
	1 624 205

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de cession ou remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	1 759 492	-	1 770 099	10 607
Obligations	51 206	5 659	58 159	1 294
Titres OPCVM	100 014	-	101 207	1 193
	1 910 712	5 659	1 929 465	13 094

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	363 916	463 184
Intérêts courus sur dépôt à vue	2 153	2 311
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<431>	<462>
Vente titres à encaisser	11 956	52 477
Achats de titres à régler	<2 866>	<60 514>
	374 728	456 996

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	3 863	4 693
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 655	2 011
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 496
	<u>7 018</u>	<u>8 200</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 621	-
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à payer	149	180
TCL à payer	-	284
Autres (retenue à la source à payer)	-	372
	<u>1 970</u>	<u>1 036</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2021

Montant	2 110 056
Nombre de titres	953
Nombre d'actionnaires	35

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<391 899>
Nombre de titres	177
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<6 986>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	872
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	13 094
Régularisations des sommes non distribuables	<5 914>

Capital au 31 décembre 2021

Montant	1 719 223
Nombre de titres	776
Nombre d'actionnaires	29

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat d'exploitation	42 125	17 024
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 744>	<2 001>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
	<u>39 381</u>	<u>15 023</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dividendes	41 671	21 552
	<u>41 671</u>	<u>21 552</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur BTA	32 659	11 918
Intérêts sur obligations	3 046	4 583
	<u>35 705</u>	<u>16 501</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur dépôt à vue	6 928	13 983
Intérêts sur billets de trésorerie	-	15 057
	<u>6 928</u>	<u>29 040</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du distributeur	16 802	21 154
Rémunérations du gestionnaire	7 201	9 067
Rémunérations du dépositaire	5 950	5 950
	<u>29 953</u>	<u>36 171</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires commissaire aux comptes	6 863	7 161
TCL	2 947	3 848
Redevances CMF	1 947	2 419
Autres retenues	269	270
Contribution sociale de solidarité	200	200
	<u>12 226</u>	<u>13 898</u>

5- AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Revenus des placements	108,639	70,402	94,340	139,124	92,274
Charges de gestion des placements	<38,599>	<37,955>	<38,949>	<59,929>	<39,498>
Revenus nets des placements	70,040	32,447	55,391	79,195	52,776
Autres charges	<15,755>	<14,583>	<12,640>	<16,931>	<12,813>
Résultat d'exploitation (1)	54,285	17,864	42,751	62,264	39,963
Régularisation du résultat d'exploitation	<3,536>	<2,100>	<2,460>	<29,257>	<8,727>
Sommes distribuables de l'exercice	50,749	15,764	40,291	33,008	31,236
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,124	25,238	<332,640>	47,937	21,431
Frais de négociation de titres	<9,003>	<5,821>	<6,766>	<11,486>	<4,444>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16,874	<128,992>	145,218	239,767	10,009
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	8,995	<109,574>	<194,189>	276,218	26,996
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	63,280	<91,710>	<151,438>	338,482	66,959
Droit de sortie	-	-	-	-	0,032
Résultat non distribuable de l'exercice	8,995	<109,574>	<194,189>	276,218	27,028
Régularisation du résultat non distribuable	<7,621>	45,177	7,528	<136,016>	0,641
Sommes non distribuables de l'exercice	1,374	<64,397>	<186,660>	140,202	27,669
Distribution de dividende	15,763	40,291	33,007	31,236	37,174
Valeur liquidative	2 266,242	2 229,884	2 318,807	2 498,184	2 356,210

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,54%	1,49%	1,62%	1,46%	1,43%
Autres charges / actif net moyen	0,63%	0,57%	0,53%	0,41%	0,46%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,16%	0,70%	1,78%	1,51%	1,44%
Actif net moyen	1 947 343	2 421 269	3 090 426	6 641 776	8 460 131

5.2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire:

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société STARTEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 767 592 DT, un actif net de 1 758 604 DT et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de 49 105 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,17% de l'actif total au 31 mars 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,91% de l'actif total au 30 juin 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 25,07% de l'actif total au 30 septembre 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,20% de l'actif total au 31 décembre 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2021.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2021, à 7 201 DT.

- ✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur

l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ces frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2021, à 16 802 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes:

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI